

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

SCG-Ré : résultat net en hausse exceptionnelle de 241 % en 2020

MSM

Libreville/Gabon

Le Conseil d'administration de la Société commerciale gabonaise de Réassurances, filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), s'est réuni dernièrement à son siège par visioconférence. C'était sous la présidence de son

Brèves

AFRIQUE DU SUD/MINES •

Après de nouveaux actes de violence à proximité de ses opérations et le décès d'un employé, Rio Tinto avait suspendu le 30 juin la production de sables minéraux. Grâce aux négociations supervisées par les autorités de la province du Kwazulu-Natal, une solution définitive semble avoir été trouvée. C'est l'annonce faite le 8 juillet par Sihle Zikalala, Premier ministre du Kwazulu-Natal, juste une semaine après la décision prise par le géant minier australien de suspendre ses activités sur le site.

ÉGYPTE/HYDROCARBURES •

La compagnie pétrolière et gazière italienne Eni a déclaré le 8 juillet qu'elle examine actuellement le potentiel de production d'hydrogène en Égypte. C'est dans ce contexte que la société a signé avec le producteur public local d'électricité (EEHC) et la société publique du gaz (EGAS) un accord pour examiner la faisabilité commerciale de la production d'hydrogène "vert" et "bleu" dans le pays. Cet accord a été signé quelques heures après celui entre la compagnie italienne et la société publique algérienne des hydrocarbures, pour le même objectif.

RWANDA/AGRO-INDUSTRIE •

Au Rwanda, l'entreprise locale Kayonza Distribution envisage de mettre en service son usine de production d'huile de cuisine d'ici la fin de cette année. D'un coût total de 10 millions \$, l'installation sera dotée d'une capacité de production de 100 tonnes d'huile par jour. Cet investissement de la compagnie vise notamment à stimuler l'offre locale d'huile de cuisson ainsi qu'à réduire la facture des importations de la denrée.

Rassemblements par SCOM

nouveau président, Akim Mohamed Daouda, aux fins d'examiner une dizaine de points inscrits à son ordre du jour, notamment l'arrêté des comptes et bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est établi à 13,731 milliards de francs contre 14,098 milliards de francs en 2019, enregistrant ainsi une baisse de 3 %, principalement générée par le recul des cessions commerciales (facultatives et traitées). La charge de sinistres a enregistré une progression de 53 %, pour se situer à 5,156 milliards de francs contre 3,380 milliards de francs en 2019. Cette augmentation globale de la sinistralité est la résultante du règlement de quelques sinistres majeurs.

En dépit du recul du chiffre d'affaires et de la progression des paiements des sinistres, le résultat d'exploitation a connu une hausse de 78 %, s'établissant à 1,651 milliard de francs au 31 décembre 2020, contre 929 millions de francs au 31 décembre 2019. Cette augmentation de la sinis-



La SCG-Ré dont les chiffres sont satisfaisants.

tralité résulte du règlement de quelques sinistres majeurs.

REGAIN • En définitive, le résultat net a fortement progressé se situant à 1,416 milliard de francs en 2020, contre 412 millions de francs en 2019, soit une hausse de +241 %.

En marge de l'examen des comptes et du bilan de l'exer-

cice clos au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration s'est également penché sur les divers projets de la SCG-Ré devant permettre au réassureur gabonais de consolider son positionnement sur le marché africain, notamment dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

" L'année 2020 aura finalement

été satisfaisante pour la SCG-Ré. Ses performances, dans ce contexte économique incertain du fait des répercussions économiques des mesures gouvernementales de la Covid-19, sont la résultante de sa capacité de résilience et celle des marchés d'assurances de la zone Cima ", s'est félicité le PCA.

Impact environnemental : et si les crédits pour la biodiversité devenaient opérationnels ?

GMNN
Libreville/Gabon

EN 2014, le Gabon a adopté une loi sur le développement durable établissant des crédits dans ce domaine. Un article de cette législation prévoit ainsi que les promoteurs (dont les activités impactent la biodiversité) pourront compenser leurs impacts en achetant de tels crédits qui seront enregistrés dans un registre national.

C'est ainsi que le Fonds mondial pour la nature (WWF) vient d'organiser à Libreville un atelier au cours duquel son partenaire, Biotope, a présenté aux parties prenantes l'éventualité de la mise en œuvre de ce système de compensation sous



Un moment des travaux de l'atelier.

forme de crédits pour la biodiversité. L'objectif étant de partager avec elles les résultats de cette analyse pour d'éventuelles contributions et recommandations quant à l'opérationnalisation de cette loi.

De l'exposé de Fabien Quetier, consultant chez Biotope, on retient que les crédits sur la biodiversité sont une bonne politique publique. Tant cela n'implique pas de payer de l'argent, mais de compenser de nature en nature.

"L'intérêt de la compensation en nature est que l'on évite des situations où on met l'argent dans une caisse dédiée et on l'utilise pour autre chose en plus de ce que l'on maintient la responsabilité directe de l'industriel, entreprise qui crée les impacts", a-t-il expliqué.

Autre chose à retenir : la compensation de ces impacts peut permettre de faire financer la bonne gestion des ressources naturelles, des forêts, des pêcheries par le secteur privé plutôt que de compter sur l'argent public. "On fait financer la conservation de la nature par les acteurs privés qui viennent dans le pays développer leurs activités", a encore indiqué M. Quetier.